

Assistant de Service Social

Réforme du diplôme 2025 - Mise en application en septembre 2026

L'approche globale au service du pouvoir d'agir

L'Assistant de Service Social instaure une relation d'aide qui favorise la participation des personnes dans une démarche d'accompagnement social individuel et collectif à visée préventive et inclusive. Il tient compte des singularités, des aspirations et des potentialités des personnes ou du groupe. Garant du respect des droits et libertés des personnes, il veille à favoriser leur expression, leur participation et leur autodétermination.

Son intervention vise autant l'autonomie que l'inclusion sociale, le maintien ou le développement des solidarités ou des liens sociaux, l'éducation à la citoyenneté. Il initie et pilote des actions collectives, promeut des actions de prévention et participe aux démarches de développement social. En créant un cadre d'intervention sécurisant et bienveillant, il veille à l'intégrité physique et psychique de la personne.

L'Assistant de Service Social travaille au sein d'une équipe pluriprofessionnelle

ou pluridisciplinaire, il met en œuvre et coordonne des coopérations territoriales dans une logique de continuité du parcours de la personne.

L'Assistant de Service Social apporte une expertise en matière de politiques sociales et de lutte contre les exclusions et les discriminations, il exerce un rôle de conseil auprès d'institutions et d'autres professionnels.

Il inscrit ses actions dans une démarche réflexive et adopte un positionnement professionnel adéquat dans le respect de l'altérité et de la singularité de la personne ou du groupe en articulant les cadres légaux, éthiques et déontologiques de la profession.

L'Assistants de Service Social est tenu au secret professionnel dans les conditions énoncées par le code pénal et par du code de l'action sociale et des familles.

Extrait de la nouvelle définition du métier - Réforme 2025

DIPLÔME D'ÉTAT DE NIVEAU 6
Durée 3 ans - Grade Licence

Formation initiale - Formation continue
Apprentissage - VAE

ADMISSION

☎ 02 31 54 42 08

✉ admission@irtsnormandiecaen.fr

INFORMATION - ORIENTATION

☎ 02 31 54 42 05

✉ blemore@irtsnormandiecaen.fr

APPRENTISSAGE - CFA PSS NORMANDIE

☎ 02 31 53 98 38

✉ administratif@cfapss-normandie.com

www.irtsnormandiecaen.fr



IRTS Normandie-Caen - 2 rue du campus - BP 10116 - 14204 Hérouville Saint-Clair Cedex

Dernière mise à jour 13/11/2025



MODALITES D'ADMISSION

- Être titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme, certificat ou titre homologué de niveau 4
- Passer l'entretien d'admission (évaluation des motivations et de l'intérêt pour les métiers du social, appréciation des aptitudes et compétences à pouvoir réaliser l'accompagnement de publics vulnérables, évaluation des connaissances et expériences dans le secteur social)

Sont dispensés de l'entretien d'admission :

- Les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation
- Les candidats ayant déjà acquis, par la formation ou la VAE, un ou plusieurs blocs du DE préparé ou d'un autre DE de niveau 6 (ES, ETS, EJE, CESF)

INSCRIPTION

Sur Parcoursup ou sur notre site internet. Votre situation au moment de votre inscription va déterminer la modalité à suivre.

Informations sur :

www.irtsnormandiecaen.fr

CALENDRIER

- Inscription et admission
Informations sur :
www.irtsnormandiecaen.fr
- Rentrée en septembre

COÛT

Informations sur :

www.irtsnormandiecaen.fr

Organisation de la formation

Durée

3 ans (6 semestres soit 180 crédits ECTS).

> 1 517 heures en centre de formation dont 1 505 heures d'enseignements et 12 heures d'accompagnement à la professionnalisation.

> 1 925 heures de formation pratique (stages)

La répartition des lieux de stages dans la région implique la mobilité des étudiants.

Lieu

IRTS Normandie-Caen à Hérouville Saint-Clair (14)

Contenu de la formation

La formation est composée de 4 blocs :

Bloc 1 (Spécialisation DEASS) : Concevoir et conduire un accompagnement social global favorisant l'insertion sociale et l'amélioration des conditions de vie (504 heures).

Bloc 2 (Compétences transversales) :

Favoriser et soutenir l'autodétermination des individus et des collectifs dans un but d'émancipation (504 heures).

Bloc 3 (compétences communes) :

S'inscrire dans une dynamique partenariale et territoriale en lien avec la mise en œuvre des politiques de cohésion sociale (252 heures).

Bloc 4 (Compétences communes) :

S'inscrire dans le contexte professionnel du travail social (245 heures).

Validation

Les blocs 2,3 et 4 sont validés par le contrôle continu organisé et mis en place par l'IRTS Normandie-Caen. Pour valider un bloc, il faut obtenir une moyenne de 10/20 à l'ensemble des contrôles continus rattachés au bloc de compétence.

Le Bloc 1 est validé, par le contrôle continu organisé et mis en place par l'IRTS Normandie-Caen et par une épreuve conclusive composée de la rédaction d'un dossier écrit et sa soutenance orale. Ce travail porte sur l'approche réflexive du cursus de professionnalisation de l'étudiant. La validation est acquise, si l'étudiant obtient une moyenne de 10/20 à l'ensemble de ces validations.

Les blocs, sont indépendants et ne se compensent pas entre eux.

Un jury plénier étudie les résultats obtenus par l'étudiant ainsi que le livret de formation de celui-ci retraçant la globalité de son parcours tant en centre de formation, que sur les différents temps de formation pratique. Ce jury décide de la diplomation de chaque étudiant.

Formation pratique

En 1^{ère} année : 9 à 13 semaines

permettant de confirmer ou d'affiner le projet professionnel de l'étudiant (une réorientation est possible en semestre 1 ou 2). Cette formation pratique peut se dérouler en deux périodes distinctes.

En 2^{ème} et 3^{ème} année : 42 à 46 semaines

permettant de favoriser une mise en application des compétences professionnelles et de réaliser un travail sur sa posture professionnelle. Ces semaines sont réparties sur 2 périodes de formation distinctes dont une de 30 à 28 semaines réalisée auprès d'un professionnel titulaire du DEASS.

L'accompagnement à la professionnalisation

La formation au DEASS alterne entre cours en centre et expériences sur le terrain, afin de relier théorie et pratique (alternance intégrative). Ce dispositif permet à chaque étudiant de construire son propre parcours professionnel et d'acquérir les compétences nécessaires au métier d'Assistant de Service Social. L'accompagnement est assuré par les formateurs de l'IRTS Normandie-Caen et des professionnels du secteur.